



Comment formuler un recours auprès de TSM ?

Vous avez candidaté dans une formation proposée par Toulouse School of Management (TSM) et vous avez reçu une décision défavorable.

Comme indiqué dans le mail que vous avez reçu, vous avez la possibilité de formuler un recours gracieux.

En revanche, il n'est pas possible de formuler un recours contre un avis Liste d'attente, vous devez attendre la fin de la procédure et de recevoir une décision définitive (favorable ou défavorable).

Pour rappel, votre candidature initiale a déjà été examinée par une commission pédagogique compétente. Pour demander un réexamen de votre dossier de candidature, vous devez donc présenter des arguments solides et pertinents justifiant votre demande. Il ne sera pas possible de joindre à votre recours des documents supplémentaires.

Un recours ne vaut que pour une formation donnée. Si vous souhaitez contester plusieurs décisions défavorables, vous devrez nous faire parvenir un recours pour chacune des formations.

Votre recours devra obligatoirement contenir les éléments ci-dessous :

- NOM, Prénom
- Adresse postale
- Mail
- Numéro de candidat
- Intitulé exact de la formation
- Les raisons motivées pour lesquelles vous contestez la décision rendue par la commission pédagogique

Enfin, merci de nous faire parvenir votre recours à l'adresse mail suivante en indiquant l'intitulé exact de la formation dans l'objet du mail (par exemple - Objet : Recours L3 Management) :

recours@tsm-education.fr

PS : L'Administration dispose d'un délai de 2 mois pour répondre à votre recours à compter de la date de réception de celui-ci.